

UNIVERSITÉ DE MONCTON

96e réunion du

SÉNAT ACADEMIQUE

le 20 août 1987

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Fernand Arseneault
Samuel Arseneault
Jean-Marie Binot
Lorraine Y. Bourque
Armand Caron
Mona Chamberlain
Denis Chamberland
Léandre Desjardins
Jeannette Doucet
Yvon Fontaine
Georges François
Christophe Jankowski
Jean Ladouceur
Louis Lapierre
Roland G. LeBel
Léonard J. LeBlanc
Edgar Léger
Claude Loiseau
Gary Long

PRÉSENTS

Clément Loubert
Colette Martin
Claude Morin
Ronald Pettigrew
Marielle Préfontaine
Arsène Richard
Thomas Richard
Omer Robichaud
Victor Ross
Rodolphe Savoie
Marie-Thérèse Séguin
Narendra Srivastava
Néré St-Amand
Vance Toner
Emilien Vermette
Francis Weil
Paul-Emile Benoit, invité
Louis Malenfant, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Viateur Viel, invité
Gilles Long, secrétaire

EXCUSES: Ihssane Bouhtiauy, Normand Carrier, Médard Collette, Gregory D'Souza, Mario Hébert et Albert Lévesque

ABSENTS: Gérald Boudreau, Paul Chiasson et Bruno Hamel

TABLE DES MATIERES

| | | |
|----|---|----|
| 1. | OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT | 4 |
| 2. | CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION | 4 |
| 3. | VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE | 4 |
| 4. | CORRESPONDANCE | 4 |
| 5. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 4 |
| 6. | ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-870512 | 5 |
| 7. | AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCES-VERBAL | 5 |
| | 7.1 (7.3) Centre d'études féminines | 5 |
| | 7.2 (Rés. 07) Rapport du Comité plénier | 5 |
| | 7.3 (7.5) Développement international | 6 |
| | 7.4 (Rés. 11) Rue de l'Université | 6 |
| | 7.5 (14.4) Procédure de sélection des cadres | 7 |
| 8. | REGLEMENT UNIVERSITAIRE 22.3 2 | 11 |

| | | |
|------|---|----|
| 9. | NOMINATIONS | 12 |
| 9.1 | Comité de sélection des grades honorifiques | 12 |
| 9.2 | Bureau de direction du Sénat | 13 |
| 9.3 | Comité d'appel (CUM) | 13 |
| 9.4 | Comité d'appel (CUS) | 14 |
| 9.5 | Comité d'appel (CUSLM) | 14 |
| 9.6 | Comité d'attestation d'études | 14 |
| 10. | RAPPORTS ANNUELS | 14 |
| 10.1 | Rapports des comités du Sénat | 14 |
| | -Comité des programmes | 14 |
| | -Comité d'attestation d'études | 15 |
| | -Comité d'appel du Sénat | 16 |
| 10.2 | Rapports des doyens, directeurs et du bibliothécaire en chef 17 | |
| | -Ecole de droit | 17 |
| | -Centre universitaire de Shippagan | 18 |
| | -Ecole de génie | 19 |
| | -Ecole de nutrition et d'études familiales | 19 |
| | -Ecole de service social | 20 |
| | -Ecole des sciences infirmières | 20 |
| | -Faculté des études supérieures et de la recherche | 20 |
| | -Faculté des sciences sociales | 21 |
| | -Bibliothèque Champlain | 21 |
| | -Education permanente | 22 |
| | -Centre universitaire Saint-Louis-Maillet | 24 |
| | -Faculté des arts | 24 |
| | -Faculté des sciences de l'éducation | 25 |
| | -Faculté d'administration | 25 |
| | -Faculté des sciences et de génie | 26 |
| | -Ecole d'éducation physique et de loisirs | 26 |
| | -Ecole des sciences forestières | 26 |
| 11. | FESR: MODIFICATIONS AUX STATUTS ET REGLEMENTS | 26 |
| 12. | STATISTIQUES: ADMISSION-RÉADMISSION 87-88 | 27 |
| 13. | SUPPLÉMENT 87-88: RÉCEPTION DU DOCUMENT | 28 |
| 14. | DISTRIBUTION DES NOTES | 28 |
| 15. | AFFAIRES NOUVELLES | 29 |
| 15.1 | Nouvel horaire et nouvelle procédure d'inscription | 29 |
| 15.2 | Assermentation du lieutenant-gouverneur | 29 |
| 16. | PROCHAINE RÉUNION | 29 |
| 17. | CLOTURE | 30 |
| | ANNEXES | 31 |
| | ANNEXE A: Établissement d'une politique à l'Université de Moncton sur la coopération au développement international | 32 |
| | ANNEXE B: Procédure de sélection des cadres | 34 |
| | ANNEXE C: Comité des programmes | 50 |
| | ANNEXE D: Comité d'attestation d'études | 53 |
| | ANNEXE E: Comité d'appel du Sénat | 66 |

| | | |
|-----------|--|-----|
| ANNEXE F: | École de droit | 69 |
| ANNEXE G: | Centre universitaire de Shippagan | 82 |
| ANNEXE H: | École de génie | 91 |
| ANNEXE I: | École de nutrition et d'études familiales | 97 |
| ANNEXE J: | École de service social | 101 |
| ANNEXE K: | École des sciences infirmières | 106 |
| ANNEXE L: | Faculté des études supérieures et de la recherche | 109 |
| ANNEXE M: | Faculté des sciences sociales | 117 |
| ANNEXE N: | Bibliothèque Champlain | 123 |
| ANNEXE O: | Éducation permanente | 130 |
| ANNEXE P: | Centre universitaire Saint-Louis-Maillet | 134 |
| ANNEXE Q: | Faculté des arts | 139 |
| ANNEXE R: | Faculté des sciences de l'éducation | 153 |
| ANNEXE S: | Faculté d'administration | 160 |
| ANNEXE T: | Faculté des sciences et de génie | 165 |
| ANNEXE U: | École des sciences forestières | 175 |
| ANNEXE V: | FESR: Modifications aux statuts et règlements | 178 |
| ANNEXE W: | Statistiques: admission-réadmission 87-88 | 180 |
| ANNEXE X: | Distribution des notes | 181 |

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le Président du Sénat avait un conflit important; il a dû se rendre à Fredericton pour l'assermentation du Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. M. le Président désigné appelle l'assemblée

à l'ordre à 9 h 10. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes et spécialement aux nouveaux membres: les directrices Colette Martin et Jeannette Doucet, le doyen Yvon Fontaine et le directeur Vance Toner; les professeurs et professeuses du CUM: Lorraine Y. Bourque, Mona Chamberlain, Clément Loubert, Arsène Richard et Rodolphe Savoie; les professeurs du CUSLM: Jean-Marie Binot et Gary Long; et l'étudiant du CUSLM: Claude Morin.

M. le Président précise que depuis la dernière réunion, l'Université, l'Acadie a perdu un de ses grands hommes, le Père Clément Cormier. Il demande que l'assemblée observe un moment de silence.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Secrétaire, tout est dans l'ordre.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Gregory M. D'Souza (1987 06 17) nous informant de son absence de la présente réunion du Sénat.

4.2 Lettre de Guy Lefrançois (1987 04 27) relative aux nominations des professeurs du CUSLM au Sénat.

4.3 Lettre de Roland G. LeBel (1987 08 14) relative au rapport annuel de l'Ecole des sciences forestières.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01-SAC-870820

Il est proposé par Jean Ladouceur et appuyé par Néré St-Amand

"Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à la rubrique "Affaires nouvelles":

- 15.1 Nouvel horaire;
- 15.2 Nouvelle procédure d'inscription."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-870512 RÉSOLUTION

02-SAC-870820

Il est proposé par Louis Lapierre et appuyé par Fernand Arsenault "Que le procès-verbal SAC-870512 soit adopté avec les corrections suivantes:

- Page 5, rubrique 14.4: il faut lire Procédure de sélection des cadres au lieu de "Procédure de sélection des cadre".
- Page 5, résolution 03: il faut lire Que le procès-verbal... au lieu de "Que l'ordre du jour...". -Page 6, intervention de T. Richard: il faut lire ...qu'on les nomme tous ou qu'on n'en nomme pas un... au lieu de "... qu'on les nomme tous et qu'on n'en nomme pas un...".
- Pages 2 à 25, haut de page: il faut lire SAC-870512 au lieu de "SAC-860512".
- Page 9, intervention du Président: La phrase devrait se lire comme suit: ...En ce qui concerne le corps professoral, si le niveau 5 est le plus haut de la fonction publique, nous devrions essayer d'atteindre ce niveau...
- Page 19, intervention du VRER: il faut lire ...La maîtrise en biochimie... au lieu de "...La maîtrise en biologie".
- Page 19, l'intervention qui suit celle de M. Waltz devrait se lire comme suit: (Président) Des bureaux trop petits. (VRER) La salle de concert est là-dedans. -Page 20, l'intervention du VRER, M. LeBlanc précise qu'il a répondu à la question de Mme Wade et que l'histoire est donnée en exemple.
- Page 15, intervention de C. Loiseau: il faut lire: ...4 sont des tricheries graves, la ire en est une légère ou moins grave...
- Page 21, intervention de F. Arsenault: il faut lire: ...c'est un manque de respect envers l'Université que de courir...
- Page 16, intervention de M.-T. Séguin: il faut lire: ...Elle ne voit pas... au lieu de "...Il ne voit pas ...". "

Vote Pour 26 Contre 0 Abstentions 9 ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCES-VERBAL

7.1 (7.3): Centre d'études féminines

M. Desjardins précise qu'il n'a pas reçu d'information additionnelle.

7.2 Rés. 07: Rapport du Comité plénier

M. le Secrétaire informe les membres que le rapport du Comité plénier a été transmis au président du Comité des normes linguistiques, M. Poussart.

7.3 (7.5): Développement international

(Voir l'annexe A)

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'à sa réunion du mois de mars, le Sénat lui avait référé la question de l'énoncé de principe de l'Université de Moncton sur la coopération au développement international. Les consultations viennent de se terminer et il peut déposer le document pour être reçu aujourd'hui et pour être adopté à la prochaine réunion.

RÉSOLUTION 03-SAC-870820

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que le document Établissement d'une politique à l'Université de Moncton sur la coopération au développement international soit reçu."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

7.4 Rés. 09: Rue de l'Université

M. le Président explique que la résolution du Sénat a été envoyée au Conseil des gouverneurs qui a entériné cette décision du Sénat. C'est un dossier que le Recteur a en main.

Interventions

(S. Arseneault) Est-ce que nous aurons un rapport sur le point 7.7 concernant le Boulevard Wheeler? Il y a eu une résolution à cet effet au mois de mars. Nous allons avoir une nouvelle route; quel effet aura-t-elle sur la qualité de vie universitaire?

(Président) Malheureusement M. Collette est absent; il est en vacances.

(S. Arseneault) Est-ce qu'on pourrait avoir des développements sur cette question, à la prochaine réunion du Sénat?

(Président) C'est par exception que ce n'est pas fait aujourd'hui.

(V. Ross) Quelles seront les limitations de vitesse qu'il y aura sur cette route? Maintenant c'est 30 kilomètres/heure. Est-ce qu'on gardera cette limite de vitesse? Une réponse pour la prochaine réunion serait appréciée.

(F. Arsenault) On ne devrait pas attendre au 9 novembre. Il est important que l'Université se penche sur cette question maintenant. Il aimerait qu'on transmette, tout de suite, les inquiétudes des sénateurs.

(Président) Le message sera transmis.

7.5 (14.4): Procédure de sélection des cadres

(Voir l'annexe B)

M. le Président explique que le document a été envoyé aux membres. Celui-ci a été adopté au Conseil des gouverneurs (résolution 29). Il y aura un amendement, un projet de résolution pour la réunion de septembre. Le Secrétaire général reçoit les commentaires des membres du Conseil ainsi que de la communauté universitaire.

Nous avons deux possibilités: nous pouvons faire parvenir les commentaires au Secrétaire général; si vous croyez nécessaire de discuter, le Sénat peut se transformer en comité plénier.

RÉSOLUTION 04-SAC-870820

Il est proposé par Samuel Arseneault et appuyé par Louis Lapierre

"Que le Sénat siège en comité plénier pour une période maximale de 45 minutes."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 9 h 45.

Retour en assemblée générale à 10 h 15.

RÉSOLUTION 05-SAC-870820

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Edgar Léger

"Au terme d'un mandat le poste est ouvert aux candidatures. Il y a possibilité qu'un mandat soit reconduit exceptionnellement une fois, lorsque la consultation des personnes concernées formule une évaluation positive. Dans ce cas, le deuxième mandat est de deux ans et la procédure de nomination pour le poste est suivie."

M. Richard explique qu'il s'agit d'une modification aux règles générales de la procédure de sélection des cadres.

(Gary Long) Je suis d'accord avec la procédure, mais il faudrait prendre en considération les centres du Nord. Le mandat pourrait être renouvelable pour un autre cinq ans après le premier mandat.

(Président) La proposition est dûment proposée.

AMENDEMENT

RÉSOLUTION 06-SAC-870820

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Claude Loiseau

"Dans le cas des deux constituantes (CUSLM et CUS), incluant les deux vices-recteurs et DSP, le deuxième mandat est de cinq ans et la procédure de nomination pour le poste est suivie."

Interventions

(G. François) Je voudrais savoir s'il y a une règle qui empêche la résurrection. Est-ce seulement la continuation qui est interdite?

(A. Richard) Les personnes ont le droit d'appliquer deux ans après.

(Gilles Long) Selon l'article 38 des Statuts, la durée des mandats est de cinq ans, renouvelable une fois.

(A. Richard) Les administrateurs sont là pour assurer la continuité et la discontinuité. Nous aimerions que ce soit limité à deux ans lors du deuxième mandat.

(T. Richard) Est-ce qu'on pourrait garder une certaine flexibilité en indiquant deux ans ou cinq ans?

(J.-G. Rioux) Pour quelqu'un qui vient de l'extérieur, à la troisième année de son mandat, il va commencer à se chercher un travail.

Vote sur l'amendement

| | | | |
|------|---------|----------|---------|
| Vote | Pour 30 | Contre 5 | ADOPTÉ. |
|------|---------|----------|---------|

Sur la proposition principale telle qu'amendée

Interventions

(L.-Y. Bourque) Il y a des avantages à apporter une expérience acquise dans un autre secteur.

(M. Préfontaine) A la fin d'un deuxième mandat, j'avais hâte que ce soit fini; je cherchais quelque chose de plus dynamique.

(R. Pettigrew) Je suis content de l'amendement. Si l'on renouvelle un mandat pour cinq ans, rien n'empêche de démissionner après deux ans. Dix ans dans l'administration de l'Université, c'est assez.

(C. Loubert) Si le mandat est renouvelable pour deux ans dans une situation in extremis où l'on ne trouve pas une nouvelle personne, du sang nouveau, je suis en faveur. Mais si l'esprit est de ne pas aller à dix ans, je suis contre.

(M.-T. Séguin) Cette proposition veut permettre l'éclosion de nouvelles énergies. Elle ne doit pas limiter les énergies.

(Gilles Long) Pour les mandats indéterminées, il n'y a aucune permanence de poste, aucune permanence d'emploi.

(G. François) Les mesures proposées sont trop rigides, mal taillées pour l'objectif poursuivi. En adoptant deux ans, c'est donné un deuxième mandat qui n'en est pas tout un. La personne ne peut pas faire trop de créativité. Un deuxième mandat est possible, mais pas trop facile. Les facultés, les doyens, le comité de sélection devraient générer dans un dialogue, une prise de conscience, faire sentir ce qui est prudent, imprudent, importun, discerner ce qui est raisonnable sans se donner ces garde-fous.

(O. Robichaud) Ce n'est pas logique. On peut être créateur pour sept ans, mais pas pour dix ans. Si l'administrateur n'est pas à la hauteur, on ne renouvelle pas son mandat.

(Y. Fontaine) Il y a abus de pouvoir et usure de pouvoir. Il devrait y avoir un contrôle plus sévère dans le renouvellement d'un mandat. Comment contrôler davantage la performance dans un premier mandat. La décision finale ne relève pas de ceux qui travaillent immédiatement près de la personne.

(A. Richard) Dans le cas d'un deuxième mandat, les postes devraient être ouverts automatiquement; ce n'est pas au Comité de décider d'ouvrir le poste.

(T. Richard) Il y a deux éléments dans la proposition. Je suggère de scinder la proposition en deux parties.

Le Président vérifie auprès des membres s'il y a objection. Il n'y a pas d'objection de la part des membres du Sénat.

Les deux parties seraient les suivantes:

"Au terme d'un mandat le poste est ouvert aux candidatures."

"Il y a possibilité qu'un mandat soit reconduit exceptionnellement une fois, lorsque la consultation des personnes concernées formule une évaluation positive. Dans ce cas, le deuxième mandat est de deux ans et la procédure de nomination pour le poste est suivie. Dans le cas des deux constituantes (CUSLM et CUS), incluant les deux vice-recteurs et DSP, le deuxième mandat est de cinq ans et la procédure de nomination pour le poste est suivie."

Vote sur la première partie de la résolution:

"Au terme d'un mandat le poste est ouvert aux candidatures."

Vote unanime ADOPTÉ.

(A. Richard) Je suggère de scinder la deuxième partie de la proposition en deux parties.

Le Président vérifie auprès des membres s'il y a objection. Il n'y a pas d'objection de la part des membres du Sénat.

Les deux parties seraient les suivantes:

"Il y a possibilité qu'un mandat soit reconduit exceptionnellement une fois, lorsque la consultation des personnes concernées formule une évaluation positive."

"Dans ce cas, le deuxième mandat est de deux ans et la procédure de nomination pour le poste est suivie. Dans le cas des deux constituantes (CUSLM et CUS), incluant les deux vice-recteurs et DSP, le deuxième mandat est de cinq ans et la procédure de nomination pour le poste est suivie."

Vote sur la deuxième partie:

"Il y a possibilité qu'un mandat soit reconduit exceptionnellement une fois, lorsque la consultation des personnes concernées formule une évaluation positive."

Vote Pour 33 Contre 2 ADOPTÉ.

Vote sur la troisième partie:

"Dans ce cas, le deuxième mandat est de deux ans et la procédure de nomination pour le poste est suivie. Dans le cas des deux constituantes (CUSLM et CUS), incluant les deux vice-recteurs et DSP, le deuxième mandat est de cinq ans et la procédure de nomination pour le poste est suivie."

Vote Pour 12 Contre 17 REJETÉ.

La proposition telle qu'adoptée (résolutions 05 et 06):

"Au terme d'un mandat, le poste est ouvert aux candidatures. Il y a possibilité qu'un mandat soit reconduit exceptionnellement une fois, lorsque la consultation des personnes concernées formule une évaluation positive."

"Dans le cas des deux constituantes (CUSLM et CUS), incluant les deux vice-recteurs et DSP, le deuxième mandat est de cinq ans et la procédure de nomination pour le poste est suivie."

PAUSE: 10 h 59
REPRISE: 11 h 13

(Président) Le projet ne sera pas prêt pour la réunion du Conseil au début d'octobre. Nous pouvons soit continuer la discussion ou faire parvenir au Secrétaire général les commentaires. Et s'il y a lieu, que le Sénat se penche sur le nouveau projet à la réunion de novembre. Il vérifie l'intention des membres.

(F. Arsenault) C'est une question qui nous touche de près. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu de former un comité du Sénat pour faire rapport à la prochaine réunion du Sénat.

RÉSOLUTION 07-SAC-870820

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Claude Loiseau

"De former un comité dont le mandat serait de recevoir les inquiétudes et les suggestions des membres et de faire des propositions pour la prochaine réunion du Sénat."

Interventions

(S. Arseneault) En créant un comité, cela alourdit; il est préférable de continuer la discussion.

(R. Pettigrew) Ce serait des suggestions pour donner au Conseil des gouverneurs. Est-ce que celui-ci a la latitude d'écouter nos suggestions?

(Président) C'est une prérogative du Conseil, mais le Conseil des gouverneurs est ouvert à des commentaires.

(C. Loiseau) Le Comité pourrait faire des suggestions avec la philosophie derrière les recommandations.

(Y. Fontaine) Au comité plénier, le tour de table a été fait. La suggestion de Fernand Arsenault est appropriée. Je ne peux préjuger sur les autres propositions à venir, je n'ai pas reçu ce document. J'avais l'impression que les suggestions faites en comité plénier seraient soumises au Conseil des gouverneurs.

(A. Richard) Je suis sensible à la proposition si elle est opérationnelle pour arriver à des recommandations en novembre. Je relève deux points: la révision de la composition du Comité en prévoyant enlever "cabinet"; avoir un comité pour faire la recherche pour les postes de recteur et vice-recteur.

Vote Pour 31 Contre 4 ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 08-SAC-870820

Mise en candidature pour le poste de président.

Arsène Richard Proposeur: Fernand Arsenault

RÉSOLUTION 09-SAC-870820

Il est proposé par Edgar Léger et appuyé par Louis Lapierre

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTÉ.

M. le Président proclame l'élection sans concurrent de Arsène Richard à titre de président du Comité.

RÉSOLUTION 10-SAC-870820

Il est proposé par Louis Lapierre et appuyé par Colette Martin

"Que le Comité soit composé de trois membres incluant le président."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 11-SAC-870820

Mises en candidature:

Lorraine Y. Bourque Proposeure: Marie-Thérèse Séguin
Omer Robichaud Proposeur: Georges François

RÉSOLUTION 12-SAC-870820

Il est proposé par Louis Lapierre et appuyé par Edgar Léger

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTÉ.

Le président proclame l'élection sans concurrent de Lorraine Y. Bourque et Omer Robichaud, membres du comité.

M. le Président invite les membres à faire parvenir les suggestions et commentaires au Comité.

8. REGLEMENT UNIVERSITAIRE 22.3.2

Madame Préfontaine explique que le règlement 22.3.2 ne devrait pas être celui qui apparaît dans le Supplément

RÉSOLUTION 13-SAC-870820

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Samuel Arseneault

"Que le règlement 22.3.2 apparaissant dans le Supplément 8788 soit remplacé par celui qui apparaissait dans le Répertoire 86-88."

Ce règlement doit se lire ainsi:

L'étudiant doit démontrer qu'il possède un niveau minimal de français pour obtenir un diplôme de l'Université. Cette compétence peut être démontrée de différentes manières:

- a) Soit par la réussite de cours de français apparaissant à son dossier universitaire: 6 crédits pour l'obtention d'une maîtrise;
- b) Soit par la réussite d'un examen semblable à celui de FR 1885 et FR 1886.

Vote unanime ADOPTÉ.

9. NOMINATIONS

- 9.1 Comité de sélection des grades honorifiques (2 sénateurs nommés par le Sénat)

RÉSOLUTION 14-SAC-870820

Mises en candidature:

| | |
|--|----------------------------------|
| Mona Chamberlain | Proposeur: Samuel Arseneault |
| Arsène Richard (Celui-ci décline) | Proposeure: Lorraine Y. Bourque |
| Clément Loubert (celui-ci décline) | Proposeure: Marielle Préfontaine |
| Georges François (celui-ci décline) | Proposeur: Arsène Richard |
| Rodolphe Savoie | Proposeur: Louis Lapierre |

RÉSOLUTION 15-SAC-870820

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTÉ.

M. le Président proclame l'élection de Mona Chamberlain et Rodolphe Savoie au Comité de sélection des grades honorifiques.

9.2 Bureau de direction du Sénat
(3 sénateurs nommés par le Sénat)

RÉSOLUTION 16-SAC-870820

Mises en candidature:

| | |
|-------------------------------|--|
| Colette Martin | Proposeure: Marielle Préfontaine |
| Louis Lapierre | Proposeure: Lorraine Y. Bourque |
| Néré St-Amand | Proposeur: Ronald Pettigrew |
| Yvon Fontaine (ci décline) | Proposeur: Georges François (celui- ci décline) |

RÉSOLUTION 17-SAC-870820

Il est proposé par Clément Loubert et appuyé par Emilien Vermette

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTÉ.

M. le Président proclame l'élection de Colette Martin, Louis Lapierre et Néré St-Amand au Bureau de direction du Sénat.

9.3 Comité d'appel (CUM)
(Doyen ou directeur et un substitut nommés par le Sénat)

RÉSOLUTION 18-SAC-870820

Mises en candidature:

| | |
|--|--------------------------------|
| Jean Ladouceur | Proposeure: Colette Martin |
| Vance Toner (Celui-ci décline) | Proposeur: Arsène Richard |
| Christophe Jankowski (celui-ci décline) | Proposeur: Clément Loubert |
| Francis Weil (celui-ci décline) | Proposeur: Narendra Srivastava |

RÉSOLUTION 19-SAC-870820

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Louis Lapierre

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTÉ.

M. le Président proclame l'élection de Jean Ladouceur, membre régulier du Comité d'appel du CUM.

RÉSOLUTION 20-SAC-870820

Mise en candidature pour le substitut:

| | |
|------------------|---------------------------|
| Jeannette Doucet | Proposeur: Arsène Richard |
|------------------|---------------------------|

RÉSOLUTION 21-SAC-870820

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Gary Long

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTÉ.

M. le Président proclame l'élection de Jeannette Doucet, membre suppléant du Comité d'appel du CUM.

9.4 Comité d'appel (CUS)
(Chef de secteur nommé par le Sénat)

RÉSOLUTION 22-SAC-870820

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par Francis Weil

"Que Jacques Robichaud soit nommé membre régulier du Comité d'appel (CUS) et que Marcel Duguay soit nommé membre suppléant du Comité d'appel (CUS)."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.5 Comité d'appel (CUSLM)
(Chef de secteur nommé par le Sénat)

RÉSOLUTION 23-SAC-870820

Il est proposé par Claude Loiseau et appuyé par Emilien Vermette

"Que Jean-Guy Poitras soit nommé membre régulier du Comité d'appel (CUSLM) et que Gary Long soit nommé membre suppléant du Comité d'appel (CUSLM)."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.6 Comité d'attestation d'études
(Un étudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat)

Denis Chamberland informe les membres qu'au mois d'octobre les étudiants auront leur assemblée générale et qu'il serait préférable d'attendre à la réunion du Sénat de novembre pour nommer le deuxième représentant au Comité d'attestation d'études.

10. RAPPORTS ANNUELS

10.1 Rapports des comités du Sénat

M. le Président suggère de se limiter à au plus dix minutes par rapport.

(N. St-Amand) Je suggère d'éliminer l'étape de la présentation des rapports.

(Président) Je suis d'accord.

COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe C)

Interventions

(S. Arseneault) Le rapport donne le mandat et la composition du Comité. Comment fonctionne ce comité? Quelle est l'importance de ce comité?

(Président) En tant que Président du CPR j'estime que le Comité des programmes est nécessaire pour faire le déblayage, pour faire l'étude des documents. Cette formule nous permet d'accélérer le travail du Sénat. Par le passé les réunions étaient longues. Maintenant les réunions sont moins longues, mais le travail du Comité des programmes est nécessaire.

(M.-T. Seguin) Sur les quarante-trois documents reçus, combien ont été refusés et retournés aux équipes qui les ont présentés?

(Gilles Long) Nous n'avons pas ce genre de statistiques.

(Président) Toutes les facultés sont représentées au Comité des programmes. La consultation est assez directe. Il y a des échanges entre le Comité des programmes et les unités qui proposent.

(D. Chamberland) Il n'y a pas d'étudiant au Comité des programmes. Nous avons présentement une personne intéressée à faire partie du Comité des programmes. Cette personne pourrait-elle avoir de la documentation concernant le Comité?

(Président) Le représentant ou la représentante peut se présenter au bureau du Secrétaire général; il a tous les documents.

(Gilles Long) Nous avons reçu 479 pages de texte. Il serait souhaitable d'arriver à faire les changements aux programmes, les modifications de sigles, les modifications au contenu de cours aux deux ans, coïncidant avec la publication du Répertoire. Les nouveaux programmes et les modifications aux règlements pourraient se faire à chaque année. Ce serait plus efficace pour la publication et la consultation du Supplément et du Répertoire.

COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES

(Voir l'annexe D)

Interventions

(F. Arsenault) A la page 3, est-ce qu'une lettre a été envoyée au département d'études françaises?

(Gilles Long) Le Comité n'envoie pas de lettre. Le procès-verbal est envoyé au doyen.

(S. Arseneault) Concernant les statistiques par programmes d'études, le programme numéroté 115 BA n'a aucune mention; c'est probablement des majeures. J'ai noté qu'il y a une non-visibilité sur les diplômes de graduation. Il se demande si on ne pourrait pas indiquer la majeure?

(Gilles Long) Nous avons déjà cette information, c'est la même chose pour le BSc où les majeures ne sont pas indiquées sur le diplôme.

(L.-Y. Bourque) A la page 2, concernant le règlement "cours au choix", est-ce une chose déjà faite ou si c'est une chose à faire?

(Gilles Long) Le règlement "cours au choix" a été apporté ici.

(L.-Y. Bourque) Donc on se réfère au Répertoire et au Supplément.

(Président) Le cas du "cours au choix", c'est fait.

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT

(Voir l'annexe E)

Interventions

(C. Loiseau) Sur douze cas, cinq sont de l'Ecole de droit. Je me demande si ces étudiants se pratiquent à plaider.

(Y. Fontaine) Il faut s'en remettre aux règlements particuliers de l'Ecole de droit. La promotion se fait par année et non par sujet. Ça c'est une raison. La deuxième, il y a un peu de vérité; ils veulent tenter leur chance.

(A. Richard) Est-il rationnel qu'un étudiant qui échoue un cours échoue une année?

(Y. Fontaine) Le programme est modelé sur les autres écoles de droit et les écoles professionnelles. Si c'est un cours optionnel que l'étudiant échoue, il n'échoue pas l'année. Mais lorsqu'il s'agit d'un cours obligatoire, à ce moment-là il échoue l'année.

(Président) Les règlements de l'Ecole de droit ont été acceptés par le Sénat.

(F. Arsenault) Est-ce que le Comité s'est penché sur la possibilité de diminuer le nombre d'heures? Serait-il possible lorsqu'un étudiant pose une question, une plainte, que le président fasse un tri et communique avec le doyen afin d'éviter d'aller devant le Comité pour des questions qui pourraient être réglées facilement?

(Président) Certains cas sont réglés de cette façon.

(F. Arsenault) Je suis pas sûr; ce ne sont pas tous les cas.

(Gilles Long) Il y a des étapes à franchir. Par exemple, un étudiant qui a un "E". Le doyen voit à ce que trois professeurs recorrigent l'examen. Le doyen tranche ensuite le débat. Quand ces cas arrivent, il est certain qu'ils ont passé toutes les étapes. Au Comité d'appel, ce sont des griefs d'étudiants. Ce n'est pas une perte de temps.

(F. Arsenault) Il y aurait lieu de penser à faire un tri. Je suis d'accord que l'étudiant a droit de porter grief si vraiment le cas se présente. Il suggère que le président agisse comme ombudsman afin d'éviter de perdre du temps.

(F. Weil) A la page 2, concernant le conflit d'intérêt. Il y a possibilité de conflit d'intérêt si le professeur de l'étudiant est le doyen; l'étudiant n'a pas la chance d'avoir une opinion de troisième niveau.

(V. Viel) Il s'agissait bien d'un cas où le professeur était le doyen.

(F. Weil) Je suggère au Comité de révision des règlements universitaires de voir à ce que, si le doyen est en conflit d'intérêt, ce soit le vice-doyen qui se présente.

(Y. Fontaine) Les motifs de la décision du Comité ne sont pas donnés. Pourquoi?

(Gilles Long) Lorsqu'une décision est prise, elle tient compte d'un ensemble de facteurs. S'il faut s'entendre au Comité sur quelle raison motive la décision, on aura des problèmes. On suit la procédure établie.

(Y. Fontaine) Pour faciliter le travail, je me demande s'il serait possible d'avoir par écrit les motifs de la part de l'étudiant. On ne connaît pas les motifs exacts.

(L.-Y. Bourque) Le Comité d'appel a le respect de la communauté universitaire. Son travail a acquis le caractère d'un travail juste et bien fait.

(N. St-Amand) Il faut que le Comité reste dans l'impartialité totale.

(F. Arsenault) Je remercie le Comité et j'accepte qu'il y a des décisions difficiles. Je suggère, au niveau d'une étape, que la décision du doyen soit transmise au Comité par écrit.

(Gilles Long) Je remercie les membres du Comité pour le travail accompli; je remercie également les étudiants Denis Chamberland et Bertin Losier.

(Président) Je remercie également les membres du Comité des programmes et du Comité d'attestation d'études. Ils rendent de très grands services à l'Université.

RÉSOLUTION 24-SAC-870820

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Jeannette Doucet

"Que les rapports du Comité des programmes, du Comité d'attestation d'études et du Comité d'appel soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

DEJEUNER: 12 h 28
REPRISE: 13 h 54

10.2 Rapports des doyens, directeurs et du bibliothécaire en chef

ECOLE DE DROIT

(Voir l'annexe F)

RÉSOLUTION 25-SAC-870820

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par Jean Ladouceur

"Que le rapport de l'École de droit soit reçu."

Interventions

(C. Loiseau) A la page 4, quel est le diplôme minimal pour enseigner à l'École de droit?

(Y. Fontaine) Il faut la maîtrise pour obtenir la permanence.

(L. Lapierre) Est-ce que le Centre juridique est fermé pour de bon?

(Y. Fontaine) Sous sa forme à Dieppe, oui, il est fermé parce que nous n'avons pas les ressources financières. Le Gouvernement provincial ne subventionne plus le Centre. Nous sommes en train d'étudier une nouvelle formule où on étudierait les dossiers de litige constitutionnel.

(N. Srivastava) A la page 1, concernant les demandes d'admission, vous parlez de "données alarmantes".

(Y. Fontaine) Soixante-dix pourcent des demandes d'admission viennent de l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Ce sont des étudiants qui ont fait des demandes dans leur région. Alors lorsqu'ils sont admis chez eux, leur réflexe est d'y aller. Cette année, nous avons six candidats qui sont des diplômés de l'Université de Moncton. Le problème serait d'inciter les gradués de l'Université de Moncton. Les Franco-Ontariens vont à Ottawa. Pour le Québec, le système n'est pas le même, c'est difficile de les attirer.

(Gilles Long) Faites-vous le tour des facultés et écoles?

(Y. Fontaine) Nous avons fait le tour, nous avons fait des rencontres le midi. Nous avons invité les étudiants des autres facultés. Il faudra personnaliser les rencontres. Le problème est l'endettement des étudiants acadiens; c'est sérieux. Il faudrait compenser par des bourses. Le service de recrutement de l'Université de Moncton n'est pas utile pour nous parce qu'il s'adresse aux étudiants du secondaire. Nous devons faire ce travail nous-mêmes.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

14 h 5: M. Louis-Philippe Blanchard reprend la présidence de l'assemblée.

(Président) J'arrive de Fredericton où je viens d'assister à un événement rare, soit l'assermentation du Lieutenant-gouverneur de la Province devant près de 200 personnes. Il en a profité pour lui offrir les voeux de félicitations de la part du Sénat, de l'Université de Moncton et du Conseil des gouverneurs. Je remercie le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'avoir présidé l'assemblée.

CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN

(Voir l'annexe G)

RÉSOLUTION 26-SAC-870820

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Francis Weil

"Que le rapport du Centre universitaire de Shippagan soit reçu."

Interventions

(C. Loiseau) Concernant les rangs professoraux, sept sont au rang d'agrégé et dix au rang d'adjoint. Où sont les cinq autres?

(A. Caron) Ils sont chargés d'enseignement.

(M.-T. Séguin) Il y a une diminution dans la clientèle à temps complet, voudriez-vous élaborer sur cela?

(A. Caron) L'an passé, la clientèle étudiante à temps complet est passée de 282 à 262. Ce n'est pas un défaut de recrutement. Nous avons peut-être atteint un plafonnement compte tenu de ce qu'on a. Il est difficile d'attirer une plus grande clientèle. Si l'on ne développe pas plus de programmes, que l'on n'améliore pas les moyens physiques, il sera difficile de dépasser 300 étudiants. La clientèle à temps partiel a compensé.

(A. Richard) Y a-t-il eu une diminution de professeurs?

(A. Caron) En administration, il y a eu un départ causé par un congé sans rémunération. Aux arts, un départ; il s'agissait d'un professeur temporaire. Il est remplacé par un autre. Aux sciences, un départ en informatique; en chimie, un nouveau, il remplace un professeur temporaire. En sciences sociales, un départ - le professeur est retourné au Québec sera comblé par quelqu'un d'autre.

Vote unanime ADOPTÉ.

ÉCOLE DE GÉNIE

(Voir l'annexe H)

RÉSOLUTION 27-SAC-870820

Il est proposé par Narendra Srivastava et appuyé par Léonard J. LeBlanc

"Que le rapport de l'Ecole de génie soit reçu."

(Gilles Long) A la page 1, les 18 finissants de mai 1987, est-ce bien à la MScA (industriel)?

(N. Srivastava) Il s'agit du BScA industriel.

Vote unanime ADOPTÉ.

ÉCOLE DE NUTRITION ET D'ÉTUDES FAMILIALES

(Voir l'annexe I)

RÉSOLUTION 28-SAC-870820

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le rapport de l'École de nutrition et d'études familiales soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

(Voir l'annexe J)

RESOLUTION 29-SAC-870820

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Marie-Thérèse Séguin

"Que le rapport de l'École de service social soit reçu."

Interventions

(C. Loiseau) Sur 292 dossiers, vous n'en acceptez que 50; est-ce en première année?

(N. St-Amand) Le pourcentage est restreint.

(Gilles Long) Cette année il y a 92 nouvelles demandes d'admission, 58 sont admis.

(N. St-Amand) Le 292 comprend les dossiers réétudiés.

(L.-J. LeBlanc) Il y a 14 demandes pour la maîtrise en service social. On projetait 10; est-ce que cette cible sera atteinte?

(N. St-Amand) Il s'agit d'une clientèle qui est déjà sur le marché du travail. Sept ont accepté, une demande est à l'étude. Trois ont dû remettre leur projet à cause de leur travail. On s'adresse à une clientèle adulte.

(F. Weil) Vous avez 50 personnes admises au BSS. Est-ce qu'il y a un contingentement?

(N. St-Amand) Il y a un contingentement de 50. (F. Weil)

C'est basé sur quoi?

(N. St-Amand) Sur la note, l'entrevue, la date de réception de la demande.

Vote unanime ADOPTÉ.

ÉCOLE DES SCIENCES INFIRMIERES

(Voir l'annexe K)

RÉSOLUTION 30-SAC-870820

Il est proposé par Jeannette Doucet et appuyé par Colette Martin

"Que le rapport de l'École des sciences infirmières soit reçu."

Madame Doucet précise que les prévisions sont de 214 admissions au lieu de 189.

Vote unanime ADOPTÉ.

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE

(Voir l'annexe L)

M. Jankowski précise qu'à la page 3, il s'agit de 75 kilo-dollars.

(C. Loiseau) A la page 3, il s'agit aussi de 61.5 kilo-dollars?

(C. Jankowski) Oui.

(F. Arsenault) Il y a 56 candidats qui ont appliqué pour des bourses, seulement douze bourses ont été accordées?

(C. Jankowski) Les bourses sont sous la gestion du Comité des bourses de l'Université de Moncton.

(F. Arsenault) Est-ce que vous entrevoyez être capable d'améliorer cette situation?

(C. Jankowski) Je dénonce ce système, il n'est pas compétitif en nombre et en argent. Le déblocage des fonds de la campagne de financement permettra d'améliorer cette situation.

(F. Weil) Y aura-t-il un répertoire des projets de recherche?

(C. Jankowski) Je ne prévois pas le faire, je manque de ressources financières.

Vote unanime ADOPTÉ.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

(Voir l'annexe M)

RÉSOLUTION 31-SAC-870820

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Yvon Fontaine

"Que le rapport de la Faculté des sciences sociales soit reçu."

Interventions

(C. Loiseau) A la page 2, concernant les recommandations du Comité des normes linguistiques, d'où est venu l'idée?

(L. Desjardins) Ça vient du Conseil de la Faculté en même temps que le Comité des normes linguistiques.

Vote unanime ADOPTÉ.

BIBLIOTHEQUE CHAMPLAIN

(Voir l'annexe N)

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'en l'absence de M. Lévesque, il recevra les questions.

Interventions

(D. Chamberland) Je suis inquiet quant à la construction versus l'étude des étudiants. Où en est-on rendu?

(M. Préfontaine) M. Lévesque négocie pour organiser des salles d'études. Cela devrait être résolu pour le mois de septembre.

(Président) La construction devrait être terminée au mois d'août.

(Y. Fontaine) Est-ce que les soumissionnaires sont français ou anglais?

(Président) Tous, en français; les sous-traitants seront moitié moitié.

(L. Lapiere) A la page 3, au deuxième paragraphe, concernant le budget. Les périodiques sont importants et il nous en manque. Le budget semble suffisant, mais au mois de mai on nous a demandé de faire un élagage.

(L.-J. LeBlanc) C'est l'évaluation qu'a fait le bibliothécaire en chef; il verra ce qui se passe.

(S. Arseneault) La construction se terminerait à la fin du mois d'août; donc le réaménagement serait fait à ce moment-là.

(Président) Oui, cela devrait être fait et je le souhaite vivement.

(C. Loubert) Est-ce qu'on ne forme pas des bibliotechniciens à la bibliothèque?

(L.-J. LeBlanc) Non.

(Président) Ça se passe dans d'autres universités et cégeps.

(J.-G. Rioux) Au CUS, on a déjà donné le cours de bibliotechnicien.

(R. LeBel) Concernant les périodiques en sciences forestières, c'est une chose à faire; on pourrait se retrouver avec une facture énorme. Mais pour faire la recherche, on peut mettre la main sur des recueils de bibliothèques centrales. On peut avoir cette information assez rapidement. Il faudrait avoir un sens pratique. A-t-on besoin d'avoir tant de volumes?

Vote

unanime

ADOPTÉ.

ÉDUCATION PERMANENTE

(Voir l'annexe O)

RÉSOLUTION 32-SAC-870820

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Colette Martin

"Que le rapport de l'Éducation permanente soit reçu."

Interventions

(L.-Y. Bourque) Elle précise que ce genre de présentation lui a facilité la lecture. Concernant l'enseignement à distance, quels sont les objectifs?

(M. Préfontaine) On essaie de se donner des objectifs réalistes. On veut mettre l'accent sur les cours de langue, français oral et écrit, et les cours d'études coopératives. Ce sont de petits groupes qui mis ensemble font un bon

groupe. Certains cours se prêtent à l'enseignement à distance, mais pas tous. Le cours de Pierre Dion a fait la manchette au niveau national. C'est un cours interactif. C'est un pas de l'avant dans ce domaine.

(F. Weil) Concernant la composition des classes pour les cours donnés à l'Éducation permanente, la pédagogie pour enseigner aux étudiants adultes n'est pas la même qu'avec des étudiants réguliers. Dans des classes où il y a 15 étudiants de l'Éducation permanente et 80 étudiants réguliers, cela empêche l'utilisation de méthodes pédagogiques. J'encourage de n'inscrire les étudiants réguliers seulement lorsqu'il est impossible de faire autrement.

(G. François) Je suis préoccupé quant à la séparation des étudiants adultes des étudiants réguliers.

(M. Préfontaine) Nous avons souvent les commentaires qu'à l'Éducation permanente ce n'est pas pareil, que les diplômes ne sont pas aussi bons. Ce n'est pas à l'Éducation permanente qu'il faut dire cela, c'est aux facultés et écoles. Les étudiants de l'Éducation permanente sont des étudiants de facultés. Ce sont elles qui gèrent le dossier de l'étudiant. Dans certaines facultés, il y a quelqu'un qui s'occupe des dossiers de l'Éducation permanente. Ça devrait se faire dans toutes les facultés et écoles. Il faut que les diplômes soient aussi bons que ceux du régulier.

(J.-G. Rioux) L'ACELF a fait enquête sur l'enseignement à distance. Nous sommes prêts pour la fondation d'un réseau national pour l'enseignement à distance et espérons que l'Université sera intéressée. C'est un désir au niveau national.

(V. Viel) Concernant le point 3.1, l'Université de Moncton n'a pas les outils nécessaires pour l'accueil des étudiants adultes. Il y a plusieurs étudiants adultes qui n'ont pas les équivalences. Après quelques années de travail, ils peuvent s'inscrire à l'Université de Moncton. On associe peut-être trop Éducation permanente aux cours du soir. Peut-être qu'il y a trop de publicité sur les cours du soir. Il faudrait peut-être améliorer la structure actuelle, améliorer l'annonce de tous les cours.

(S. Arseneault) Je demande plus d'information concernant le point 3.6, Formation reliée à l'emploi.

(M. Préfontaine) Concernant l'École de la foi, le programme est organisé à sa demande. Elle fait son recrutement. Le problème avec le ministère de l'Éducation, c'est qu'il veut avoir des cours qu'on n'a pas. Les facultés ont participé à organiser ce qu'on a, mais nous avons encore un pas à faire. Il faudra y travailler cette année.

(F. Arseneault) Si l'on veut pousser la qualité, on a beaucoup à gagner à accepter les étudiants adultes avec les mêmes exigences, c'est un gros avantage. L'Université devrait leur être ouverte le jour et le soir.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET

(Voir l'annexe P)

RÉSOLUTION 33-SAC-870820

Il est proposé par Ronald Pettigrew et appuyé par Claude Loiseau

"Que le rapport du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet soit reçu."

M. Pettigrew amène une correction: Page 3, Tableau III: sciences humaines: 11 professeurs au lieu de 10. Le nombre total de professeurs est de 37 au lieu de 36. Il précise qu'ils ont embauché un professeur de biologie, Yves Martin, pour remplacer Jean-Marie Gagné.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

FACULTÉ DES ARTS

(Voir l'annexe Q)

RÉSOLUTION 34-SAC-870820

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Denis Chamberland

"Que le rapport de la Faculté des arts soit reçu."

M. Arsenault précise qu'à la page 6, le nombre de crédits de dégrèvement est un peu différent du rapport de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Interventions

(D. Chamberland) Nous avons des outils de communication tels le Journal, la radio CKUM. Des étudiants y travaillent pour des fins pédagogiques et d'autres pour loisirs. Prévoit-on un élargissement en ressources humaines et financières, par exemple la création d'un nouveau journal? Cela fera compétition avec le Front.

(F. Arsenault) Il s'agit d'un journal mensuel ou périodique qui sera publié par les étudiants du département d'information et communication. Il sera exclusivement pédagogique sans tenir compte des objectifs des médias.

(L.-Y. Bourque) Concernant les cours d'immersion pour les francophones, je me demande si on ne fait pas un changement qui va nuire aux étudiants qui ne peuvent suivre des cours universitaires, mais qui désirent améliorer leur français.

(F. Arsenault) La Faculté n'est pas prête. Le service qu'on va donner va améliorer le standard. On veut maintenir cette optique. Améliorer les régions défavorisées. Nous aurons un groupe au premier semestre et un autre au deuxième. C'est un cours pilote qui permettra d'accueillir les étudiants. Il s'agit d'une méthode informatisée du Collège Algonquin. Il n'est pas opportun d'augmenter le nombre de groupes. Nous sommes en contact avec Mme Beaulieu, le département d'études françaises et le département de traduction et langues.

(M. Préfontaine) A la page 13, le point 4.61, est-ce que ce sera le premier professeur associé proposé cette année? Est-ce une tâche particulière du département d'études françaises?

(F. Arsenault) Chaque département remet un rapport et on prend un peu de ces rapports, ce n'est pas encore finalisé. Lorsque nous aurons des nouvelles officielles, ce sera précisé.

(L.-J. LeBlanc) Actuellement nous avons trois noms: Antonine Maillet est le deuxième. Le titre de professeur associé a été soumis et adopté au Sénat. Le premier est Donald Savoie; c'est celui qui est le plus avancé. La troisième personne dont les procédures sont entamées, c'est Jean Perron.

Vote unanime ADOPTÉ.

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

(Voir l'annexe R)

RÉSOLUTION 35-SAC-870820

Il est proposé par Omer Robichaud et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le rapport de la Faculté des sciences de l'éducation soit reçu."

Interventions

(M.-T. Séguin) Concernant les statistiques d'emploi dans le rapport 1985-86, 79% aurait un emploi à temps complet. Est-ce que c'est exclusivement dans le secteur de l'éducation?

(O. Robichaud) De mémoire, je crois qu'ils sont essentiellement de l'éducation.

(F. Weil) Selon les statistiques données par la Faculté des études supérieures et de la recherche, il y a une chute nette concernant le nombre de professeurs dégrevés de la Faculté des sciences de l'éducation durant les trois dernières années.

(O. Robichaud) Le nombre de demandes a baissé. Nos exigences ont un peu augmenté. L'énergie sera mise pour renforcer notre infrastructure. En recherche les professeurs sont très chargés.

Vote unanime ADOPTÉ.

FACULTÉ D'ADMINISTRATION

(Voir l'annexe S)

RÉSOLUTION 36-SAC-870820

Il est proposé par Jean Ladouceur et appuyé par Edgar Léger "Que le rapport de la Faculté d'administration soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

FACULTÉ DES SCIENCES ET DE GÉNIE

(Voir l'annexe T)

RÉSOLUTION 37-SAC-870820

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Roland G. LeBel

"Que le rapport de la Faculté des sciences et de génie soit reçu."

Interventions

(C. Loiseau) Selon les statistiques de la page 1, le nombre d'étudiants inscrits au DSS serait de 124. A l'annexe A, en ire il y en a 50 et 46 en 2e pour un total de 96.

(Weil) Je n'ai pas d'explication, je vérifierai les chiffres.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

ÉCOLE D'ÉDUCATION PHYSIQUES ET LOISIRS

Comme le rapport n'a pas été reçu, cette rubrique est reportée à la prochaine réunion.

ÉCOLE DES SCIENCES FORESTIERES

(Voir l'annexe U)

RÉSOLUTION 37-SAC-870820

Il est proposé par Emilien Vermette et appuyé par Gary Long

"Que le rapport de l'École des sciences forestières soit reçu."

Comme ce rapport n'a été reçu que ce matin, M. le Président suggère d'en remettre la discussion à la prochaine réunion du Sénat.

Tous les membres sont d'accord.

PAUSE: 15 h 25

REPRISE: 15 h 40

M. Weil précise qu'après avoir vérifié auprès du secrétariat de sa Faculté concernant le nombre d'inscriptions au DSS, le chiffre 124 est plus près de la réalité. La raison qu'on arrive à 96 en annexe, c'est que ce chiffre a été pris à la fin de l'année 1986-87.

11. FESR: MODIFICATIONS AUX STATUTS ET REGLEMENTS

(Voir l'annexe V)

RÉSOLUTION 38-SAC-870820

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Clément Loubert

"Que les articles 52A et 60.23 soient adoptés tels que présentés."

Interventions

(A. Richard) Concernant le développement du corps professoral, il sera évalué en conséquence, s'il n'est pas impliqué dans la recherche, le développement et la création?

(C. Jankowski) Le processus d'évaluation vient de la faculté-mère. Il faut participer ensemble pour établir des bases solides.

(G. François) On définit une assemblée sans indiquer la tâche, la fonction, le privilège, les obligations. L'article 52 actuel s'applique d'office.

(C. Jankowski) Nous avons déjà convenu sur la question de modalité. Elle doit être précédée par une large discussion. Nous avons modelé ces trois définitions sur les Statuts et règlements. La définition est déjà assez amputée. Elle respecte la décision prise au Sénat de mars 1987. Ce sont les trois définitions d'usage; il est bien d'avoir tout de suite ces définitions.

Vote Pour 33 Contre 2 ADOPTÉ.

12. STATISTIQUES: ADMISSION-RÉADMISSION 87-88

(Voir l'annexe W)

M. le Secrétaire donne les explications pertinentes.

Ses projections pour le 15 septembre 1987 sont les suivantes:

| | |
|--------|-----------------------------|
| CUM: | De 3475 et 3500 |
| | L'an passé: 3454 |
| CUS: | De 265 et 275 L'an |
| | passé: 266 |
| CUSLM: | De 480 et 490 L'an |
| | passé: 501 |

Interventions

(L. Desjardins) On parle de statistiques des admissions alarmantes. Ce matin c'était l'École de droit. Il y a également l'École des sciences forestières. Comment cela s'explique?

(R. LeBel) Aujourd'hui nous avons 12 nouveaux étudiants en première année. On s'attend à une clientèle de 12 ou 13 nouveaux étudiants. L'an passé nous dépassions 30 demandes pour en arriver à 23 étudiants au début de septembre. En général dans les autres universités, il y a une baisse dans les inscriptions. Aux Etats-Unis, il y a une baisse constante depuis 10 ans. Les finissants ont de la misère à se trouver des postes. Ils trouvent des contrats temporaires. Il y a plusieurs candidats pour les postes et cela a une répercussion sur les étudiants. Les étudiants savent ce qui se passe. Pour l'avenir, selon la tendance, nous manquerons d'ingénieurs forestiers. Il y a une grande clientèle de gens qui dépassent 50 ans. D'ici à 10 ans, on va manquer de personnel. Il se dit très satisfait des 10 "repêchés".

(Président) Est-ce que le recrutement se fait "at large" ou près du Centre?

(R. LeBel) Je préférerais discuter cette question à la prochaine réunion, en même temps que mon rapport.

(Président) Il est encourageant de voir que les inscriptions augmentent alors que dans d'autres universités ça diminue. Il y a encore des francophones qui vont dans les universités anglophones, dans des programmes que nous avons. Il est important de sensibiliser les gens à faire des études en français.

RECRUTEMENT

M. le Secrétaire précise qu'il a distribué à chacun des membres le rapport Recrutement en prévision des admissions 1988-1989. C'est la première fois que ce rapport annuel est remis aux membres du Sénat.

13. SUPPLÉMENT 87-88: RÉCEPTION DU DOCUMENT

Selon le Secrétaire, il arrive souvent que les hommes de loi nous demandent si ce document est officiel. C'est pour le rendre plus officiel, qu'on demande au Sénat de le recevoir.

(M. Préfontaine) Le "cours de braille" a été oublié.

(Gilles Long) On vérifiera.

RÉSOLUTION 39-SAC-870820

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Emilien Vermette

"Que le Supplément 87-88 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

14. DISTRIBUTION DES NOTES (Voir l'annexe X)

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique le rapport et précise qu'il s'agit d'un travail qui est fait depuis un certain nombre d'années. Ce rapport présente les notes attribuées en 1986-87 pour les trois Centres.

RÉSOLUTION 40-SAC-870820

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Emilien Vermette

"Que le rapport Distribution des notes des étudiants des trois centres universitaires de l'Université de Moncton soit reçu."

(S. Arseneault) La moyenne des notes est trop haute ou trop basse?

(VRER) L'information est expédiée aux départements et facultés; ils en font eux-mêmes l'interprétation.

(F. Weil) Les note S ou IP ont un poids de 0, ce qui fausse la moyenne.

(V. Viel) IP n'entre pas dans la moyenne; il n'est pas calculé, il n'a pas de pondération.

Vote unanime ADOPTÉ.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Nouvel horaire et nouvelle procédure pour l'inscription

M. François explique qu'il aurait souhaité que le Sénat ait pu donné son opinion à ce sujet. Il demande qu'à la prochaine réunion on puisse avoir des commentaires sur ces deux expériences. Concernant la procédure pour l'inscription on pourrait avoir un rapport en novembre et pour le nouvel horaire, en février.

15.2 Assermentation du lieutenant-gouverneur

(N. St-Amand) Ce matin il y a eu l'assermentation du nouveau lieutenant-gouverneur. C'est un ancien président du Sénat et en tant que sénateur je fais la proposition suivante:

RÉSOLUTION 41-SAC-870820

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Léonard J. LeBlanc

"Qu'un vote de félicitations soit transmis à M. Finn."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 42-SAC-870820

Il est proposé par Clément Loubert et appuyé par Gary Long

"Un vote de félicitations à l'administration qui s'est tenue debout lors de la soumission pour l'agrandissement de la Bibliothèque Champlain."

Vote unanime ADOPTÉ.

16. PROCHAINE RÉUNION

M. le Président suggère le 9 novembre à 13 h.

(S. Arseneault) Pourquoi à 13 h au lieu de 9 h?

(Président) Au matin du 9 novembre, nous avons fixé une réunion de mon cabinet. En commençant à 13 h, les gens ont le temps de venir du Nord et on continuera la réunion le 10 novembre. Il se dit prêt à modifier. Une journée devrait suffire. Une journée de travail au Sénat est une grosse journée. Il se dit prêt à faire la réunion le 10 novembre si c'est le désir des membres.

Les membres sont d'accord pour que la réunion ait lieu le 9 novembre à 13 h telle que prévue.

17. CLOTURE

RÉSOLUTION 43-SAC-870820

Il est proposé par Louis Lapierre et appuyé par Yvon Fontaine

"Que la séance soit levée."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

Il est 16 h 23.

Contresigné le _____

Louis-Philippe Blanchard
Président

Gilles Long, secrétaire